

Témoins n°72

Témoins 72

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série – n°72 – 2,30 €
janvier-mars 2019

Violences sexistes dans les rédactions

DROITS DES FEMMES
ÉGALITÉ
PROGRES Discrimination
autrement RESPECT
Femmes PRECARIÉ luttent
INTERNATIONAL
histoire

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris – Case 570 – 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : snj@cgt.fr – Site Internet : www.snjcggt.fr

le
snj
cgt



Le regroupement encourageant

En novembre 2017, le Collectif des pigistes de Blanqui se félicitait d'un accord signé entre la direction du *Monde* et les syndicats, qui « met[tait] un terme aux différences de traitement entre pigistes salariés du Web et du papier ». Plus récemment, est né le collectif Pigistes du *Monde*. Le « regroupement de ces rédacteurs, photographes, illustrateurs pour défendre leur droit » a été salué par l'intersyndicale des journalistes du *Monde* (SNJ, CNT, SNJ-CGT), qui « les soutiendr[a] dans leurs démarches futures ». L'intersyndicale, qui précise qu'« en moyenne trois cents pigistes participent chaque mois à la confection des publications du *Monde* sur tous ses supports », liste des revendications, dont un « état des lieux des pigistes permanents qui devraient être régularisés au plus vite ». Elle demande également une « participation du journal à la couverture sociale des pigistes à l'étranger » et une « révision des tarifs de piges photo, illustration ».

Le réaménagement inquiétant

« *Flex desk* », « *clean desk* », « *activity based office* »... Autant de concepts inventés par les patrons pour économiser de l'argent sur le dos de leurs salariés, sous prétexte d'une organisation du travail plus souple. À la Voix du Nord, la direction prévoit ainsi de priver le salarié de son propre bureau. Chaque matin, ce dernier s'installerait donc à un poste de travail libre, qu'il devrait débarrasser le soir avant de partir. « Et demain à chaque fois que vous partirez en reportage ? », interroge le SNJ-CGT de la Voix du Nord, qui s'oppose au projet de réaménagement du siège du quotidien régional, chiffré à un million d'euros. Cette organisation est qualifiée de « stratégie de management déstabilisante » par Danièle Linhart, pointe le SNJ-CGT, qui cite également la fondation Pierre-Deniker, selon laquelle il s'agit même d'une « modalité pour laquelle les maladies sont significativement surreprésentées ».

Le déménagement aberrant

Une « aberration » qui « ne répond qu'aux injonctions d'économies faites par Bercy » et « va à contre-courant d'une région en pleine expansion ». Mise en ligne fin mars et soutenue par le SNJ-CGT, une pétition s'oppose au « déménagement annoncé de France 3 Paris Île-de-France au siège de France Télévisions ». « Il est inconcevable que la région la plus peuplée et la plus riche de France soit dotée de l'antenne régionale la plus petite du réseau de France 3. La place d'une Antenne régionale est en région au cœur du territoire dont elle doit refléter la réalité. D'autres solutions existent pour une relocalisation moins coûteuse en Petite Couronne », notent les auteurs de la pétition, qui ajoutent que « l'abandon des territoires par le service public accentue la fracture sociale dont le mouvement des gilets jaunes nous rappelle la brûlante actualité ».

Témoins

Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication : Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro :

Textes : Pablo Aiquel, Dominique Candille, Bors De Carlisle, Ludovic Finez, Patrick Kamenka, Remita Mayhew, Grégoire Souchay, Emmanuel Vire.
Dessins : Calorie Drulle, Babouse.

Photos : Calorie Drulle, Thomas Koller.

Rédaction en chef : Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction : Pablo Aiquel.
Révision : Francis Ambrois.
Rédaction graphique : Ilae Roc
Assistante : Nadia Amalou.

Impression : Alliances (01 41 98 37 97).
Commission paritaire : 0923 S 06290.
N° ISSN : 1281-1343.

Témoins

Nouvelle série, n° 72
janvier - mars 2019

Sommaire

DOSSIER

Violences sexistes et sexuelles dans les rédactions : après la prise de conscience, les actions concrètes ? 04

Les victimes parlent : « Ces gens-là nous ont pourri la vie » 05

« La Ligue du LOL n'a rien d'une exception » 06

Quand le sexisme devient violence 07

« Pour la première fois, des victimes de cyberharcèlement ont été écoutées » 08

Belgique : les femmes journalistes plus diplômées mais moins bien payées que les hommes 11

Prenons la Une et le reste aussi 12

VISA POUR L'IMAGE

Défendre et encourager le travail des photographes de presse 13

VIE DES MÉDIAS

Mobilisation : deux mille emplois de journalistes sont menacés 14

JURIDIQUE

Commission arbitrale : prescription sur ordonnances 17

Licenciement injustifié : les prud'hommes résistent, le gouvernement s'affole 18

VIE SYNDICALE

Débat : sans journalistes, il n'y a pas de démocratie 19

Élections dans les rédactions 20

INTERNATIONAL

« En Italie, la presse et l'information sont plus attaquées que dans d'autres pays » 21

Brèves internationales 23

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Fax : 01 55 82 87 45 / Courriel électronique : snj@cgt.fr / www.snjcgt.fr / twitter.com/snjcgt

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Un conseil de presse, et alors ?

L'ancien PDG de l'AFP Emmanuel Hoog a donc fini par remettre son rapport au ministre de la Culture. Attendu d'abord fin janvier, puis pour les Assises du journalisme à Tours, il est sorti fin mars. Face à la défiance croissante du public envers les médias, Emmanuel Hoog devait réfléchir à « un cadre dans lequel une instance d'autorégulation et de médiation de l'information pourrait être mis en place ». Un copié-collé de la mission confiée par l'ancienne ministre de la Culture Aurélie Filippetti à Marie Sirinelli en 2014, qui avait réalisé une analyse comparée des expériences étrangères en matière d'instance de déontologie et tâté les acteurs français, déjà très divisés, sur le sujet.

Le tsunami dans la profession est avant tout social

Le rapport Hoog est sans surprises. L'auteur est favorable – il l'était déjà avant – à la création d'une instance d'autorégulation et de médiation de l'information, indépendante des pouvoirs publics et tripartite (journalistes, éditeurs, représentants du public). Une instance dépourvue de pouvoir de sanction et qui rendrait des avis et des recommandations sur les contenus journalistiques de tous les médias. C'est la position soutenue par les membres de l'ODI (Observatoire de la déontologie de l'information), comme en 2014. Et à l'instar de Marie Sirinelli, Emmanuel Hoog appelle la profession à se saisir de la question.

Le 16 mai, une réunion est d'ailleurs organisée à l'initiative de l'ODI (dont sont membres le SNJ et la CFDT Journalistes), à laquelle ne participera pas le SNJ-CGT. Car pour reconquérir la confiance du public, les journalistes n'ont pas besoin d'un conseil de presse. Ils ont besoin de pouvoir vivre dignement de leur métier et de ne pas dépendre du bon vouloir d'actionnaires en tout genre.

Emmanuel Hoog parle d'« un grand chamboule-tout » avec le numérique, où il est de plus en plus difficile de faire le tri entre une masse d'informations venues de canaux différents. Le constat est juste. Mais le tsunami dans la profession est avant tout social : baisse des effectifs, précarité galopante, attaques multiples contre notre statut... Et il faudrait aller siéger dans une instance avec des représentants patronaux qui bafouent la plupart de nos droits dans les entreprises et se moquent éperdument de la qualité de l'information et des principes

professionnels ? Qui peut y croire ? Sûrement pas les salariés du groupe de presse magazine Mondadori, vendu à Reworld Media. On pourrait aussi évoquer les journalistes d'agence de presse qui ne disposent plus de l'indemnité de licenciement conventionnelle. Quant à ceux de *l'Humanité*, la survie de leur titre dépend désormais d'un tribunal de commerce.

Loi anticoncentration, indépendance des rédactions, refonte des aides...

Pourtant, les solutions sont sur la table depuis longtemps : loi anticoncentration, indépendance juridique des équipes rédactionnelles, réforme profonde des aides à la presse pour les orienter davantage vers les médias indépendants et ceux qui respectent le code du travail, lutte contre la précarité... Des mesures pourtant soutenues par l'ensemble des syndicats de journalistes mais que n'ont jamais voulu appliquer les gouvernements successifs, préférant casser le système de distribution coopératif ou soutenir les milliardaires dans leur volonté de contrôler les médias.

Alors, non, le SNJ-CGT n'est pas favorable à la création d'un conseil de presse. Il y a vraiment mieux à faire. Et collectivement. Comme par exemple obliger les éditeurs – très réticents, bien sûr – à partager la manne qu'ils recevront des plates-formes numériques suite au vote le 26 mars dernier de la directive sur les « droits voisins » au Parlement européen. Les éditeurs ont beaucoup de mal, là aussi, à respecter notre statut de journalistes-auteurs. Le SNJ-CGT sera très vigilant quant à la transposition de la directive dans la loi française et soutiendra des propositions tendant à créer une société permettant une gestion collective de la part qui revient aux journalistes, à l'image de la Scam.

Violences policières inacceptables

Enfin, la profession doit urgemment se lever contre les inacceptables violences policières à l'égard des journalistes. Une violence qui touche les plus précaires d'entre nous et qui est aussi révélatrice, entre autres, de la situation sociale dégradée de beaucoup de photographes. Alors, oui, mobilisons-nous pour la qualité de l'information, pour le respect des pratiques professionnelles et des droits des journalistes.

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

Violences sexistes et sexuelles dans les médias *après la prise de conscience,* **les actions concrètes ?**

Si les comportements et les violences sexistes et sexuels ne datent pas d'hier dans les rédactions et y sont toujours présents, au moins la parole semble-t-elle se libérer. Peut-être parce que les victimes, plus qu'hier, sont écoutées et leur parole prise en considération. Ces dernières semaines, les révélations se sont en effet multipliées sur des cas de cyberharcèlement groupé mais aussi sur des violences verbales et physiques dans des rédactions. Certains ont dû présenter des excuses et des sanctions ont été prononcées. On ne peut bien sûr s'en contenter. C'est d'une réelle prise de conscience et d'actions concrètes que l'on a besoin dans les médias.



Tout a commencé par la révélation au grand public de l'existence de la Ligue du LOL. Depuis, les dossiers s'enchaînent.

« Ces mecs-là faisaient peur à beaucoup de gens. Beaucoup de filles étaient terrifiées par ces gens, avaient peur de les dénoncer. »
« Ces gens-là, ils pensaient faire des blagues, mais ils nous ont pourri la vie. »
« Quand j'étais une jeune journaliste très impressionnable, je me disais qu'ils étaient dans tous les médias où j'espérais bosser, qu'ils connaissaient tout le monde et que forcément tout le monde devait se comporter comme ça dans les grandes rédactions. »
C'est notamment par ces témoignages publiés dans un article du 8 février sur CheckNews.fr, le site de vérification de l'information de *Libération*, qu'est révélée au grand jour l'existence de la Ligue du LOL. Un groupe Facebook créé à la fin des années deux mille dans lequel « ont figuré, et y figurent encore, une trentaine de personnes, pour la plupart issues de nombreuses rédactions parisiennes, du monde de la publicité ou de la communication », résume CheckNews.fr. Parmi eux, deux journalistes de *Libération*, dont le chef

du service Web, ainsi que deux cadres de la rédaction des *Inrocks*, tous quatre rapidement mis à pied par le journal. Eux et les autres membres de la Ligue du LOL se sont livrés au cyberharcèlement, notamment de jeunes journalistes féministes. Une enquête de Mediapart publiée le 12 février évoque des « injures sexistes, homophobes ou racistes [...], des canulars, des mises à l'index ou des menaces », mais aussi « des photomontages pornographiques ou [la divulgation] de numéros de téléphone personnels... » En quelques jours, les révélations s'enchaînent, concernant des cas à *Vice*, au *Huffington Post*... Depuis, certains – contraints par l'importance du scandale ? – ont exprimé des regrets et des excuses, et des licenciements ont été prononcés.

“Il est temps de briser l'omerta”

Reste que ces révélations, loin de pointer quelques égarements personnels, mettent crûment en lumière, souvent sous couvert de « blagues », une ambiance sexiste pouvant aller jusqu'à des cas de violences sexuelles. « Il est temps de briser l'omerta et de parler de ces violences au sein du *Figaro* », écrit ainsi le syndicat CGT du journal dans un communiqué du 12 mars. Quelques heures plus tôt, CheckNews.fr avait publié une enquête comprenant

notamment ce témoignage d'une journaliste du *Figaro*, évoquant le comportement d'un « haut responsable du journal » : « Il m'a dit que mon rouge à lèvres l'excitait, et il m'a collée contre la paroi de l'ascenseur, en essayant de m'embrasser de force. Je l'ai violemment repoussé. Je n'ai pas porté plainte, et je n'ai pas averti la direction à cause du climat sexiste qui règne au *Figaro* : j'aurais fini par être sanctionnée, d'une façon ou d'une autre. Cet homme est intouchable. »

L'ESJ Lille annonce un plan d'action

Les écoles de journalisme ne sont pas épargnées. Notamment parce que des membres de la Ligue du LOL proviennent de leurs rangs mais aussi à cause de témoignages sur des pratiques pendant la scolarité. Lors du conseil d'administration du 12 mars, l'ESJ Lille annonce ainsi une série de mesures : renforcement du dispositif d'écoute des étudiant·es, si besoin par des « professionnels extérieurs », boîte mail anonyme, désignation d'un référent sur ces questions, rédaction d'une charte que devront signer à la rentrée prochaine les étudiants, salariés et intervenants, suspension des soirées étudiantes au sein de l'école... En attendant que les autres écoles de journalisme annoncent, elles aussi, des mesures spécifiques ? ■ **L.F.**

“La Ligue du LOL n’a rien d’une EXCEPTION”

Le SNJ-CGT s’est associé à cette tribune, cosignée par l’association Prenons la une (PLU) et l’Association des journalistes lesbiennes, gays, bi et trans (AJL) et publiée par le site du *Monde*.

Is appelaient ça la « Ligue du LOL », nous appelons ça du cyberharcèlement. Soudain, plus personne ne rit. Réunis dans un groupe Facebook privé, une trentaine d’utilisateurs populaires de Twitter – dont des journalistes et des communicants parisiens – sont soupçonnés d’avoir participé à des campagnes de cyberharcèlement à partir de 2009 et durant des années.

À coups de tweets sexistes, racistes, homophobes et antisémites, de canulars téléphoniques, de photomontages pornographiques, ils s’en sont pris à quelques hommes mais surtout à des femmes, militantes et journalistes. Et parce qu’elles connaissaient les agresseurs qui étaient en poste ou exerçant des responsabilités dans des médias, parce qu’elles savaient qu’elles ne seraient pas entendues, parce qu’elles craignaient des répercussions sur leur carrière, leur parole a été entravée.

Une profession rongée par un sexisme systémique

Ces intimidations et humiliations répétées n’ont pas été sans conséquences. Alors que la plupart des hommes auteurs de harcèlement ont rapidement accédé à des postes confortables dans différents médias – et commandent désormais des articles sur les implications du mouvement #metoo –, les victimes sont souvent restées à la pige ou en contrat court. Outre le préjudice psychologique, leurs carrières respectives ont payé le prix fort de ce qui ne ressemble ni de près ni de loin à de simples blagues.

Aujourd’hui, les cibles de la Ligue du LOL ne se taisent plus, et nous saluons leur courage. Elles sont devenues les porte-parole d’une profession rongée par un sexisme systémique, comme l’illustrent les licenciements ces derniers mois de cinq journalistes des sites du *Huffington Post* et de *Vice France* qui avaient tenu, dans des conversations groupées, des propos sexistes mais aussi racistes et homophobes.

Car la Ligue du LOL n’a rien d’une exception. Elle ne concerne pas seulement le petit milieu journalistique parisien mais l’ensemble de la société. Elle illustre la réalité d’une domination masculine fondée sur la cooptation et l’entre-soi entre hommes, blancs et hétérosexuels. Certaines rédactions et entreprises ont déjà agi en réaction aux révélations sur la Ligue du LOL. Mais au-delà des sanctions qu’elles jugeront bon d’appliquer au cas par cas, une réflexion plus large s’impose.

Prise de conscience

Nous appelons les directions des rédactions à prendre la mesure de la gravité du cyberharcèlement dont sont victimes les femmes journalistes, particulièrement si elles sont racisées, handicapées, grosses ou issues de la communauté LGBTQ+ [lesbiennes, gays, bisexuels, transidentitaires et queer, le symbole « + » vise à inclure les personnes d’autres identités ou orientations sexuelles]. Et la prise de conscience des rapports de

domination et des discriminations systémiques à l’œuvre dans la société et dont les rédactions, en tant que lieu de pouvoir, sont tout sauf exemptes, doit advenir dès les écoles de journalisme. C’est la raison pour laquelle Prenons la une et l’Association des journalistes LGBT (AJL) proposent respectivement des formations sur le traitement médiatique des questions de genre et des minorités sexuelles. C’est volontiers que nous nous positionnons comme associations ressources pour sensibiliser journalistes et apprentis journalistes à ces problématiques.

Les médias ne peuvent plus laisser passer les propos racistes, homophobes, sexistes et grossophobes de la part de leurs journalistes. Il en va de la crédibilité de l’ensemble de la profession.

Surtout, la cooptation et l’entre-soi, au bénéfice quasiment exclusif d’une seule partie de la population, ne doivent plus être les mécanismes d’embauche obligés des journalistes. Les promotions et postes de rédacteur en chef ou de chef de service doivent autant être donnés aux femmes qu’aux hommes. Il est plus que temps de casser les « boys clubs » [clubs réservés aux hommes] et d’embaucher en masse des femmes, des personnes racisées, des personnes LGBTQ+ aux postes clés des rédactions. Le fossé est encore abyssal, mettons-nous travail. ■

Quand le sexisme devient VIOLENCE

Une enquête en ligne sur les « violences sexistes et sexuelles au travail dans le monde des médias » met en avant que, parmi les victimes, les journalistes de télévision sont surreprésenté·e·s, ainsi que les femmes racisées et les pigistes.

« Tu as une écriture très féminine, tu devrais écrire sur la mode. » « Les femmes journalistes qui réussissent ne portent pas de jupes, sinon ça fait pute comme toi. » Deux exemples de propos tenus dans des rédactions et rapportés à l’occasion de l’enquête en ligne¹ sur le sexisme et le harcèlement dans les rédactions et les écoles de journalisme lancée le 18 février 2019 par Prenons la Une, #NousToutes et Paye Ton Journal, dont les résultats ont été publiés le 8 mars. Les initiateurs de cette enquête expliquent ainsi leur objectif : « Mesurer l’ampleur des violences sexistes et sexuelles au travail dans le monde des médias. Au moment des révélations de la #LigueDuLol, quelques journalistes ont expliqué qu’il s’agissait de comportements d’une petite minorité, active dans les médias progressistes. Nous avons voulu vérifier. La #LigueDuLol est-elle un cas isolé ? » De toute évidence, la réponse est non.

Dans 66 % des cas, la direction ne prend aucune mesure

Le questionnaire a été rempli par « plus de 1 500 journalistes et plus de 270 étudiant·e·s ». Sur les 270 rédactions pour lesquelles travaillent les répondant·e·s, 208 sont « concernées par des témoignages de propos à connotation sexuelle ou d’agression sexuelle ». Les répondantes sont 67 % à avoir été « victimes de propos sexistes » au travail, 49 % « de propos à connotation sexuelle », 13 % « d’agression sexuelle ». Par rapport à ces moyennes, les journalistes de télévision sont surreprésenté·e·s parmi celles et ceux ayant subi du harcèlement sexuel. Idem pour les femmes racisées, dont

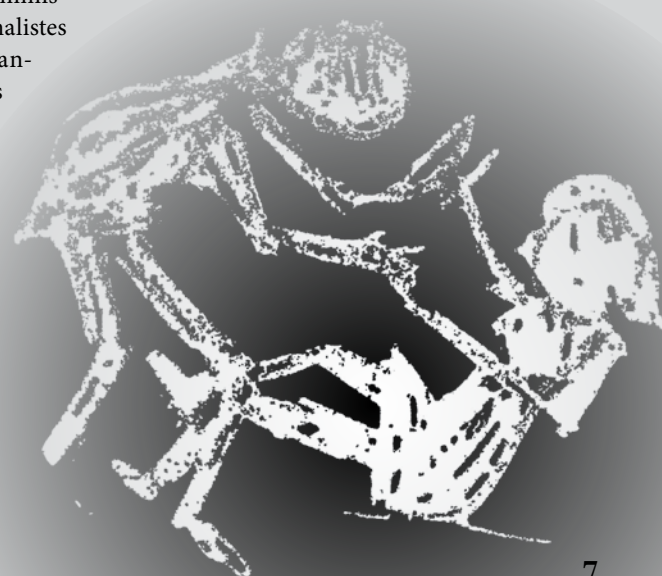
64 % rapportent des « propos à connotation sexuelle ». Chez les pigistes, 22 % « déclarent être “souvent” confronté·e·s à des propos à connotation sexuelle », contre 14 % chez les salarié·e·s en CDD ou CDI. Enfin, « 10 % des étudiantes en journalisme déclarent avoir subi une agression sexuelle dans le cadre de leurs études ou de leur stage ». L’enquête révèle également que « lorsque les violences sexuelles ont lieu dans la rédaction, dans 83 % des cas, la direction et les RH [ressources humaines] n’en ont pas été informées » et que « lorsque la direction et les RH sont informées, dans 66 % des cas, elles ne prennent aucune mesure, se mettant en infraction avec le code du travail ».

“La vulnérabilité des femmes fait partie des poncifs de représentation”

Les résultats de cette enquête rappellent aussi qu’il reste beaucoup à faire pour l’égalité femmes-hommes dans les rédactions. Ainsi, les derniers chiffres de la Commission de la carte d’identité des journalistes professionnels (CCIJ), datés de janvier 2019, montrent que sur près de 35 000 cartes de presse, détenu·es à 53 % par des hommes, les mensualisé·e·s (CDD et CDI) sont des hommes à 55 % et les pigistes des femmes à 53 %. Évidemment, constat inverse s’agissant des cartes accordées à des directeurs·trices, où les femmes ne représentent que 20 % de l’effectif. Il y aurait aussi beaucoup à dire à propos des

« stéréotypes véhiculés sur les femmes à la radio et à la télévision », notamment mis en avant dans une récente synthèse effectuée par Ina Global. Ainsi, selon l’enquête menée en 2015 par le Global Media Monitoring Project dans les médias d’information de 114 pays, « seuls 24 % des sujets des nouvelles sont des femmes, un ratio qui n’a pas bougé depuis l’enquête de 2010 ». Ina Global rapporte également que « les femmes sont plus que les hommes présentées comme des victimes, même dans des situations comme des attentats ou des catastrophes naturelles qui frappent les individus sans distinction de sexe : la vulnérabilité des femmes fait partie des poncifs de représentation ». Autres réalités, « 83 % des experts sollicités sont des hommes », tandis que « les hommes représentent 70 % des sources d’information et 70 % des porte-parole ». Comme le réclame le titre d’un communiqué du SNJ-CGT publié le 7 mars, « égalité femmes-hommes dans les rédactions et les médias : au boulot ! ».

1. Les initiateurs de l’enquête alertent sur le fait que celle-ci « ne représente que la réalité de celles et ceux qui ont accepté d’y répondre » et que « les journalistes répondant·e·s sont plus jeunes que la moyenne ».



"POUR LA PREMIÈRE FOIS, des victimes de cyberharcèlement ont été écoutées"

Créé en 2014 sous forme d'un collectif, Prenons la une s'est transformé en mars 2018 en association. Avec toujours le même objectif : lutter contre les pratiques et violences sexistes dans les rédactions, mais aussi contre les stéréotypes véhiculés par les médias.

Entretien avec la présidente de Prenons la une, Léa Lejeune. *Propos recueillis par Ludovic Finez*

Témoins : Ligue du LOL, affaires au Huffington Post, à Vice... Avez-vous été surprise par les révélations de ces dernières semaines ?

Léa Lejeune : Non, nous n'avons pas du tout été surprises. Prenons la une existe depuis mars 2014. Petit à petit, beaucoup de journalistes nous ont rejoints, notamment des femmes qui ont vécu des situations de sexisme ou, plus grave, de harcèlement sexuel, des inégalités de salaire ou qui ont vu autour d'elles des choses qui ressemblaient à ces affaires. La Ligue du LOL, qui remontait à plusieurs années, a eu un retentissement médiatique important et pour la première fois, dans une histoire de cyberharcèlement groupé comme celle-ci, la parole des femmes victimes, des personnes racisées et LGBT victimes a été écoutée. L'affaire a été reprise dans les médias, la parole des victimes n'a pas été remise en doute, les personnes accusées ont dû présenter des excuses et ont été sanctionnées, certains par un licenciement définitif, d'autres

par une mise à pied temporaire. Ce qui est nouveau et marquant pour nous, c'est l'ampleur de la prise de parole des femmes et le fait que, pour une fois, elles ont été écoutées.

Apparemment, des projets d'enquête avaient déjà été lancés sur ces affaires, sans se concrétiser. Pourquoi ?

La première raison, c'est que les victimes ne voulaient pas parler car elles pensaient ne pas avoir suffisamment de preuves pour dénoncer ce qui leur était arrivé. Elles sont journalistes et connaissent le mécanisme de la diffamation, ce dont elles ne voulaient pas être accusées. C'est principalement pour cela que les enquêtes n'ont pas abouti, à cause de la peur de témoigner.

Et qu'est-ce qui a rendu la chose possible aujourd'hui ?

Il y a un peu plus d'un an, il y a eu l'affaire Weinstein et MeToo, avec un premier saut de prise de parole des femmes dans d'autres secteurs, principalement celui du cinéma, avec des situations de harcèlement, de sexisme qui ont émergé et qui ont été entendues. Pour les victimes, il y avait un contexte général, celui de se dire qu'il était possible d'être entendues. Au moment précis où les affaires [de ces dernières semaines] sont sorties, il n'y avait à mon avis rien de spécifique hormis que, depuis huit ans, il y a eu un gros progrès des idées féministes en général dans les médias. En fait, c'est vraiment ressorti à la suite d'un tweet de l'un des cyberharcumeurs, Alexandre Hervaud, qui continuait, comme il le faisait régulièrement, à se moquer de la situation des femmes qu'il avait contribué

à harceler. Je dis bien « contribué », car c'est un cyberharcèlement groupé.

Vous l'avez rappelé : dans ces affaires, il y a eu des excuses et des sanctions. Est-ce satisfaisant ?

Prenons la une ne se prononce pas sur ce que devraient être les sanctions. Tous ces cas sont très différents et doivent tous être jugés au cas par cas. Sur l'histoire de cyberharcèlement au Huffington Post, il y a eu des licenciements car c'était une affaire d'ampleur. Aux Inrocks, différentes preuves d'erreur de management ont aussi contribué à deux licenciements. Toutes les situations sont différentes et toutes méritent des sanctions proportionnées aux dommages causés.

Comment est-il possible pour certains des harceleurs en question de se retrouver à écrire ou commander des sujets sur MeToo et ses conséquences, à avoir des positions publiques apparemment progressistes ?

D'un point de vue extérieur, effectivement, cela n'a pas de sens de se dire que des personnes qui ont commis des actes de cyberharcèlement groupé en direction plutôt de femmes et de minorités se retrouvent à écrire des articles féministes ou à traiter ces sujets-là, comme dans le cas de Libération ou de la ligue du LOL. Je pense qu'un seuil de tolérance a longtemps été admis dans les rédactions et qu'il y a désormais un début de réveil. On peut espérer que cela change aujourd'hui. Dans le cas des Inrocks, ce sont plutôt des jeunes journalistes qui sont montés très rapidement [dans la hiérarchie] grâce à leurs compétences numériques et qui n'avaient pas été formés

au management, ce qui explique en partie la chose. Ces affaires sont donc différentes parties de la même histoire, mais qu'il faut bien séparer.

Et quelles sont les constantes de ces affaires ?

Que les faits sont commis plutôt par des journalistes hommes influents, soit du fait de leur poste, soit de par leur position sur les réseaux sociaux. Et en face, il y avait des personnes en situation de plus grande précarité économique, beaucoup de journalistes pigistes, de travailleurs free-lance et principalement cela touchait des minorités, c'est-à-dire des femmes, des personnes racisées et des personnes LGBT.

Prenons la une vient de publier les résultats d'une enquête participative en ligne « sur le sexisme et le harcèlement dans les rédactions et les écoles de journalisme ». Quels sont les principaux enseignements ?

La ligue du LOL, ce ne sont pas du tout des dérapages individuels ; c'est un exemple qui met vraiment en évidence des problèmes de sexisme récurrents dans le secteur des médias. On a voulu mesurer avec cette enquête l'ampleur du phénomène dans les médias et dans les écoles de journalisme. Cette enquête montre que le sexisme est un phénomène d'ampleur dans les médias, puisque plus de deux cents rédactions sont concernées par des témoignages soit de propos sexistes, soit de harcèlement sexuel, soit d'agressions sexuelles. Pour les propos sexistes, cela correspondait à 67 % des répondantes à notre enquête. La télévision est plus touchée, puisque cela arrive quasiment à 50 % des femmes répondantes qui y travaillent. Ce qui est vraiment important à signaler, c'est que les femmes sont souvent seules face à ce qu'elles ont vécu dans les cas de violences sexuelles, c'est-à-dire d'agression ou de harcèlement. Dans 83 % des cas, la direction ou la DRH n'a pas été informée,

parfois parce que les femmes avaient peur des réactions, parfois parce qu'elles n'osaient pas à cause de leur situation précaire, d'autres fois parce qu'elles ne savaient pas comment faire. Ce qui est intéressant aussi, c'est que lorsque la direction et les RH ont été informées, aucune mesure n'a été prise dans 66 % des cas. C'est une infraction au code du travail : l'employeur doit prendre soin de ses salariés.

Quels profils sont plus concernés encore que d'autres ?

Les femmes racisées déclarent à 64 % avoir été victimes de propos à connotation sexuelle, ce qui est plus que la moyenne des femmes non racisées [49 % pour l'ensemble des répondant.e.s]. Quant aux pigistes, 22 % affirment être confrontées « souvent » à des propos à connotation sexuelle [contre 14 % pour les CDI et CDD]. C'est lié à la question de la précarité.

Pourquoi la télévision est-elle plus touchée ?

Ce sexisme ambiant et notamment ces risques de violences sexuelles sont présents dans le journalisme à cause de la précarité, à cause des égos et de la cooptation. C'est-à-dire qu'on obtient tel ou tel poste parce qu'on connaît quelqu'un, parce qu'on en entend parler et non pas par des procédés de RH extrêmement stricts, comme c'est le cas dans des groupes du CAC 40. À la télévision, on peut supposer que les égos sont plus forts encore que dans d'autres médias et que ce soit une des raisons. Peut-être aussi le fait que les présentatrices de télévision sont, aujourd'hui encore, pas seulement sélectionnées sur leurs compétences intellectuelles ou professionnelles mais aussi sur leur physique.

Les écoles de journalisme, pas plus que les rédactions, ne sont épargnées...

Tout à fait. Les mêmes causes produisent les mêmes effets : 10 % des

étudiantes en école de journalisme répondantes déclarent avoir subi une agression sexuelle. Dans les écoles de journalisme, il n'y a pas que les professeurs, il y a aussi les intervenants, journalistes professionnels qui viennent parler devant les élèves. Ils peuvent être de futurs employeurs potentiels, qui ont un rapport hiérarchique important et différent.

Les écoles de journalisme ont-elles suffisamment pris la mesure du phénomène ?

Pour l'instant non. En revanche, avec Prenons la une, nous effectuons depuis quatre ans des interventions et des cours dans différentes écoles de journalisme (l'ESJ Lille, l'école de journalisme de Sciences Po Paris, l'IPJ, l'IJBA à Bordeaux, l'École de journalisme de Grenoble) sur le sexisme dans les médias, que ce soit dans le contenu – car nous pensons qu'une meilleure représentation des femmes dans les contenus journa-

► listiques est également un point sur lequel il faut se battre – ou sur l'égalité professionnelle et la vie des femmes dans les rédactions. Une des revendications de Prenons la une est d'obtenir qu'il y ait un module « genre » ou « sexisme » ou « stéréotypes » dans toutes les formations en journalisme, au moins une fois dans un cursus de deux ans. Nous sommes entrés en contact avec la Conférence des écoles de journalisme il y a trois ans et, à l'époque, ils étaient opposés à ce que ce cours soit obligatoire. Des discussions sont en cours en ce moment.

Quelles suites prévoyez-vous à cette enquête ?

La première suite, c'est que nous nous mettons à disposition des victimes et à leur écoute, notamment pour leur proposer les services de notre avocat. Deuxième initiative, qui nous permettra de rediscuter de tout cela : le 13 avril, nous organisons les premiers États généraux des femmes journalistes à la Cité des sciences à Paris. Nous allons regrouper trois cents femmes journalistes, pour raconter leur vécu, leur parcours professionnel, le sexisme qu'elles ont subi, dans des ateliers thématiques, pour essayer de faire remonter le maximum de solutions et de propositions vers le ministère de la Culture et les directions des rédactions. L'idée, par exemple, que dans chaque rédaction et dans chaque école de journalisme, il y ait un référent pour les questions de harcèlement sexuel et de sexisme, auprès duquel on puisse aller témoigner quand on est victime de tels agissements.

Prenons la une a d'abord été un collectif puis une association. Pourquoi ce changement ?

Prenons la une a pris la forme d'une association il y a un an, après les premiers cas MeeToo dans des rédactions, pour pouvoir venir en aide juridiquement aux victimes, en plus des activités du collectif militant que nous avions déjà. À l'origine, Claire Alet, journaliste à *Alternatives économiques*, chef de service, m'a commandé, lorsque j'étais pigiste, un article sur la place des femmes dans les médias et l'égalité professionnelle dans les rédactions. À l'époque, nous avions été choquées par les résultats de cette enquête. Premièrement, nous

avons relevé beaucoup de propos sexistes et de stéréotypes pendant le traitement médiatique de l'affaire DSK. Deuxièmement, on notait des inégalités professionnelles. Des femmes journalistes des *Échos* venaient de faire la grève des signatures pour expliquer qu'elles devaient avoir autant de chances que les hommes d'être promues. Et troisièmement, il y avait environ 25 % de femmes parmi les experts interviewés dans les médias. C'est faible, et ce chiffre n'a quasiment pas bougé. On monte alors un collectif, on publie une tribune le 4 mars 2014 qui marque le lancement de Prenons la une.

Voyez-vous encore beaucoup de freins, qu'ils soient psychologiques ou dans le fonctionnement des rédactions ?

Le journalisme manque cruellement de femmes à des postes de direction et de hiérarchie. Elles ne sont que 34 % de femmes directrices de rédaction, même si elles sont un peu plus nombreuses dans les postes intermédiaires. Cela donne l'image aux jeunes femmes qui entrent dans la profession que cela sera difficile d'avoir un poste. Autre frein, le fait par exemple que la cooptation soit toujours la meilleure manière de recruter dans le journalisme. Nous proposons une publication de toutes les offres d'emploi, de manière à ce que tout le monde puisse postuler et non pas seulement les amis de telle personne déjà en place.

Identifiez-vous des initiatives intéressantes dans certaines rédactions ?

On note des prises de conscience. Avec à France Télévisions, par exemple, un objectif de 35 % de femmes expertes interviewées dans les émissions. À Mediapart, il existe une grille salariale égalitaire, basée uniquement sur l'ancienneté métier et carte de presse et non pas sur des promotions ou des postes. Plusieurs rédactions se sont rapprochées du cabinet Egaé, de Caroline De Haas et Pauline Chabbert, qui réalise des plans d'action pour l'égalité. Il y a donc des progrès ; des premières briques sont en train d'être mises en place par les rédactions et on le salue. On espère que la Ligue du LOL et les affaires

qui se sont succédé ont permis à certaines rédactions de prendre vraiment la mesure des problèmes de sexisme et on espère que cela va déboucher sur des mesures concrètes. Nous allons préparer pour les États généraux des femmes journalistes un corpus de propositions très précises, de dispositifs déjà en place, soit dans des entreprises soit dans des rédactions dans le monde. ■

Belgique

Les femmes journalistes plus diplômées mais moins bien payées que les hommes

« Les femmes journalistes sont davantage diplômées que leurs confrères, dans toutes les tranches d'âge. Mais elles sont sous-représentées dans les catégories hiérarchiques supérieures. » C'est là un des enseignements d'une étude menée en Belgique francophone par l'Association des journalistes professionnels (AJP) avec trois universitaires, au travers d'entretiens mais aussi de 507 questionnaires. « En Belgique francophone, les femmes ne forment que 35 % de l'effectif journalistique (agrées et stagiaires) », explique la synthèse de l'étude, mais tandis que « la parité est quasi atteinte » chez les moins de 30 ans, « l'écart se creuse » au-delà : « Deux explications à ce phénomène : soit les femmes ont intégré très tardivement les rédactions en FWB [Fédération Wallonie-Bruxelles], soit elles ont tendance à quitter la profession plus tôt que les hommes. » L'étude note également que la proportion des femmes journalistes vivant en couple avec enfants est inférieure à celle des hommes, que « le temps partiel concerne davantage les femmes (22 %) que les hommes (9 %) » ou encore que « le différentiel salarial est réel et important ». Ainsi, « 42 % des répondantes gagnent moins de 2 000 € net, contre 19 % des hommes », alors que « le revenu moyen des femmes est proche de 2 120 € net » et qu'« il s'élève à environ 2 464 € pour les hommes, soit 16 % de plus que celui des femmes ». Autre constat de l'étude, « les femmes sont bien plus nombreuses que les hommes à déclarer avoir

déjà été confrontées à des formes de discrimination et/ou d'intimidation dans le cadre de leur métier, et la plupart du temps en raison de leur genre ».

Plus nombreuses à quitter le métier que les hommes

Parmi beaucoup de thématiques, les entretiens se sont intéressés aux raisons qui poussent les femmes, davantage que les hommes, à quitter la profession de journaliste. La synthèse de l'étude résume ainsi : « Les causes de ces départs sont évidemment multiples, selon les trajectoires, les carrières et les personnalités des anciennes journalistes rencontrées, mais elles sont aussi très diverses et touchent les conditions économiques et de carrières insatisfaisantes, les conditions de travail et de relations au travail compliquées, voire sources d'inconfort (en terme de reconnaissance, comme de sexisme), une conjugaison difficile voire douloureuse des rôles de mère et de professionnelle. » L'étude s'est également penchée sur les mesures qui pourraient faire évoluer les choses : « Quatre mesures ont remporté un très large suffrage : la mise en place d'une politique volontariste de conciliation vie privée/vie professionnelle (90 %), la création de formations à la négociation des conditions d'emploi et de travail (82 %), de formations au *soft management* (81 %), et enfin la mise en œuvre d'un système de parrainage sans distinction de genre (76 %). » ■

Prenons la Une *et le reste aussi*

Les femmes du SNJ-CGT s'étaient donné rendez-vous aux premières assises des femmes journalistes organisées par l'association Prenons la Une le 13 avril dernier à la Villette. Cette journée, qui a réuni 350 femmes journalistes, nous a permis de libérer une parole trop souvent monopolisée par les hommes, pour trouver les moyens d'avancer vers une égalité qui ne serait pas synonyme d'allégeance à un système patriarcal. Que ce soit dans la presse écrite ou dans l'audiovisuel sans oublier le Net, la femme reste la petite main spécialiste des problèmes sociaux, des enfants et de l'organisation des pots de départ, elle se voit rarement attribuer des sujets politiques, sportifs... Les mécanismes de blocage sont multiples et les petites phrases sexistes continuent dans les rédactions et en reportage. Petit aperçu de la journée.

*Rends-toi indispensable
et on verra pour
l'augmentation !*

*Ah ! encore la féministe,
qu'est-ce qu'elle veut
encore ?*

*Je suis un féministe, j'ai
voté pour une femme !*

*T'es une femme, tu
devrais être contente
d'être là !*



**Une journée d'échanges entre consœurs pour faire émerger
des solutions concrètes afin de changer les rédactions.**



Pendant une journée, nous allons prendre part à des ateliers pour partager nos expériences, pointer du doigt les difficultés et surtout proposer des solutions pour éradiquer le sexisme dans les rédactions.

Il en sortira un cahier de doléances remis au ministère de la Culture et aux directions de rédaction.



LES GRANDS THÈMES ABORDÉS

- Être mieux payée
- Le racisme dans les rédactions
- Être une journaliste LGBTQ+
- Mobilité interne et évolution de carrière
- Journaliste dans un milieu "masculin"
- Femme pigiste
- Grossophobie, âgisme, validisme : nos corps dans les rédactions
- Comment s'imposer et diriger une équipe
- Harcèlement sexiste et cyberharcèlement
- Maternité



Défendre et encourager *le travail des photographes* DE PRESSE

Comme chaque année, le SNJ-CGT s'associe à l'union départementale CGT des Pyrénées-Orientales pour organiser une exposition photo dans la partie « off » du festival Visa pour l'image à Perpignan, en septembre.

Cette collaboration permet à la CGT d'être présente sur un événement international, prestigieux et culturel, lui donnant ainsi l'occasion de remplir une de ses fonctions premières, trop souvent oubliée, celle de développer la culture, pour l'émancipation des travailleurs et leur épanouissement personnel. C'est aussi la chance de bénéficier d'un vrai lieu d'exposition dans le centre-ville, ce qui est rare pour le « off », où les expositions se font la plupart du temps chez les commerçants, dans des espaces exiguës : les vitrines.

Raconter l'histoire des luttes

La Bourse du travail, qui a déménagé en début d'année, a pu préserver un lieu dans le centre-ville et permettre ainsi au plus grand nombre de voir nos expositions et mettre en avant des photographes syndiqués qui, au

quotidien, racontent l'histoire des luttes, en en gardant la trace. L'Institut d'histoire sociale de la CGT en est le meilleur exemple. Avec un fond visuel créé grâce aux photographes militants, il est devenu la référence pour tous les chercheurs en matière de luttes. Depuis plus de trente ans, Visa pour l'image n'a cessé, de son côté, de défendre et promouvoir le travail des photo-reporters du monde entier, quel que soit leur statut. Impulsé par la volonté de trois figures de la presse, Michel Decron, Jean Lelièvre et Roger Thérond, le festival est une aventure commencée en 1989. Elle rend compte en images de l'actualité internationale bouillonnante.

2019, un tournant important

L'édition 2019 marquera un tournant important, avec la nomination d'un ancien ministre de la Culture et de la Communication à la présidence de l'association Visa, Renaud

Donnedieu de Vabres. Ce changement, très politique, intervient après des années de baisse de fréquentation et la perte de partenaires comme l'agence Reuters ou le magazine *Elle*. Même si 2018, année des 30 ans de Visa, a enregistré une nouvelle hausse des visiteurs. Le nouveau président devra donc trouver les moyens de pérenniser ce festival avec de nouveaux sponsors et un développement à l'international. Car même si le métier fait toujours rêver et attire encore des jeunes, la presse achète de moins en moins de reportages photo, privilégiant les agences et leur abonnement, tirant les tarifs vers le bas, ou, pire, en utilisant des sites comme Flickr, où la photo est à 1 €. Le SNJ-CGT, présent dans les quelques journaux laissant encore une place à la photo, comme *Géo* ou *Paris Match*, reste vigilant et combatif, pour défendre une profession attaquée de toutes parts. ■

Remita Mayhew

Mobilisation

Deux mille EMPLOIS de journalistes sont menacés

Organisé par le SNJ-CGT le 2 avril, le « Mardi de l'urgence sociale dans les médias » a notamment mis en avant les dangers qui pèsent à Mondadori, l'Humanité, l'AFP, France Télévisions et Plurimédia. Une délégation a été reçue au ministère de la Culture.

Par Ludovic Finez

« Les Veillées des chaumières... pas des chômeurs. » Sur des pancartes, les unes de magazines sont pastichées : « On a vu la mort d'un journal centenaire », proclame celle de *Science & Vie* ; et celle de *Nous Deux*, « Reworld Media-Mondadori : j'embrasse pas ! » Depuis plusieurs mois qu'ils sont en lutte, les salariés de Mondadori France ont eu le temps de roder leurs slogans. Ils ont même imprimé des tee-shirts : « Mondadori,

1 000 emplois menacés » ; « 30 magazines en danger de mort ».

Premier à prendre le micro pour ce « Mardi de l'urgence sociale dans les médias » organisé le 2 avril par le SNJ-CGT, Yves Corteville, secrétaire de rédaction à *Pleine Vie* et délégué syndical SNJ-CGT, n'hésite pas à qualifier le repreneur, Reworld Media, de « margoulin qui va dézinguer les titres »¹. « L'information-consultation engagée chez nous est assez lamentable, détaille-t-il. Nous avons posé plus de deux cents questions aux directions de Reworld Media et de Mondadori sur le maintien des titres, des emplois... Si cinquante pour cent d'une rédaction ou d'un service part, que se passera-t-il ?

Nous n'avons pas de réponses. Le système Reworld Media, c'est de faire faire ses titres par des sociétés extérieures, quasiment sans journalistes, avec des gens malléables, payés au lance-pierre, en auto-entrepreneurs... »

Plainte pour « information déloyale »

« Pour nous, Reworld Media représente un énorme risque de dégradation de la qualité », confie à *Témoins* Mathilde Fontez, de la Société des journalistes de *Science & Vie*. Une journaliste pigiste aux *Cahiers de Science & Vie* rappelle l'échec d'une première tentative d'externalisation à une agence : « Ça n'a pas fonctionné, le repreneur a été viré au bout de trois mois. » La lutte se joue aussi devant les tribunaux. Ainsi, une plainte a été déposée pour « information déloyale » des représentants du personnel et le TGI de Nanterre doit rendre sa décision le 7 mai.

Alors que des rumeurs de rachat circulaient déjà, la direction de Mondadori France

assure en effet, lors des négociations sur les objectifs stratégiques de 2019 menées d'avril à septembre, « que Reworld Media n'a pas d'envergure crédible, qu'elle ne veut pas vendre mais au contraire se développer », rapporte Yves Corteville. Et, le 27 septembre, elle annonce l'ouverture de négociations exclusives avec le même Reworld Media. Gilles Horvilleur, ancien secrétaire du CE du groupe Marie Claire et toujours délégué CGT, connaît bien les pratiques de Reworld Media, qui a racheté le magazine *Marie France* pour l'euro symbolique en janvier 2013 : « Au bout de trois mois, il ne restait plus qu'un tiers des journalistes. »

« L'État doit garantir le pluralisme »

« Il faut se mobiliser pour sauver des emplois et que l'Humanité vive », lance à son tour Vadim Kamenka, du SNJ-CGT de l'Humanité. L'entreprise, qui compte 175 salariés dont 114 journalistes, a été placée en redressement judiciaire le 7 février. « Aujourd'hui, on arrive à être unis, tous syndicats confondus, et si nous existons encore, c'est grâce à nos amis et lecteurs, avec une souscription qui a réuni deux millions d'euros et trois mille nouveaux abonnements. On va néanmoins devoir faire face à un PSE [plan de sauvegarde de l'emploi] dont on ne connaît pas l'ampleur », prévient-il.

« On veut interpeller l'État sur son rôle de garantir le pluralisme », ajoute Julia Hamlaoui, déléguée syndicale SNJ-CGT à l'Humanité, en ressortant de l'entrevue au ministère de la Culture. Elle rappelle ainsi que l'Humanité a vu ses aides d'État diminuer d'un million d'euros par an, avant d'insister sur la nécessité de « revoir le système de fond en comble ». Le SNJ-CGT de l'Humanité a écrit une lettre en ce sens adressée au président de la République. En réponse, le ministère n'évoque qu'un possible « soutien lié à la transition numérique ». « C'est un discours que nous entendons depuis au moins trois ans. Il faut passer aux actes le plus rapidement possible », commente Julia Hamlaoui.

Menaces sur la redevance audiovisuelle

À l'AFP, c'est un plan de 95 suppressions de postes (contre 125 au départ) que la direction veut mettre en place. « Impossible pour fonctionner et informer normalement », lâche Philippe Faye, de la CGT AFP. « Il faut que l'État joue son rôle, ajoute-t-il. La mission d'intérêt général que nous remplissons n'est pas financée à 100 % ; on ne peut donc pas être à l'équilibre. L'État a accepté de verser une subvention exceptionnelle de 17 millions d'euros, mais dont 11 millions pour financer des départs. C'est inacceptable. » À France Télévisions, c'est la redevance audiovisuelle qui serait sur la sellette, si on en croit les déclarations de Gérald Darmanin, ministre des Comptes publics. « Une sortie personnelle de M. Darmanin », ont assuré les conseillers rencontrés par la délégation du SNJ-CGT. « Mais une sortie personnelle qu'il a quand même répétée hier sur France Inter », note Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT. « France Télévisions est dans l'œil du cyclone depuis un bon moment, rappelle Véronique Marchand, secrétaire générale du SNJ-CGT de France Télévisions. Sur le budget 2019, on nous retire 160 millions d'euros mais, en fait, avec les diverses économies, on arrive à 400 millions d'ici 2022. Nous sommes soumis à des injonctions contradictoires : on nous demande deux fois plus de programmes régionaux et trois fois plus d'information, mais en nous supprimant de la matière grise et des moyens. Une rupture conventionnelle collective est en négociation à France Télévisions et le gouvernement a demandé à l'entreprise de faire partir

2 000 personnes, qui ne seront pas toutes remplacées. Nous sommes déjà passés de 10 800 salariés à 9 500 [dont 8 600 CDI] en quelques années. »

Plurimédia : pas de garantie sur l'emploi

Jérôme Capon, élu SNJ-CGT, tient également à témoigner de la situation de Plurimédia, agence de presse spécialisée dans les contenus liés à la télévision, au cinéma, au spectacle vivant et aux loisirs, qui emploie cent vingt personnes, dont une grande majorité de journalistes. « Lagardère l'a revendue il y a un mois au groupe polonais Media Press. Nous avons démenagé hier de Levallois-Perret à Colombes². Les conditions de travail sont déjà dégradées. Nous n'avons même pas eu la possibilité de faire jouer la clause de cession. Ils disent vouloir ouvrir quelques ruptures conventionnelles mais dans des conditions minimales et floues. Ils ont reconnu avoir une équipe française en Pologne et qu'une partie du travail pourrait s'y faire. D'ailleurs, quand nous avons fait trois jours de grève en février [avant la signature de la vente de Lagardère à Media Press], du travail a été sous-traité



THOMAS KOLLER

CALORIE DRILLE

en Pologne. » « Ils ont refusé toute garantie sur l'emploi. Notre crainte, c'est qu'ils mettent en place des outils d'automatisation. Ça risque d'être violent... », conclut-il. « Globalement, on peut estimer que deux mille emplois de journalistes sont menacés dans les prochains mois en France », estime pour sa part Emmanuel Vire. ■

1. Auto Plus, Top Santé, Closer, Télé Star, le Chasseur français, Science & Vie...
2. Plurimédia compte un deuxième site, à Schiltigheim (Bas-Rhin).



CALORIE DRILLE



CALORIE DRILLE

M. le président. « Art. 1^{er}. — Le premier alinéa de l'article L. 761-2 du code du travail est ainsi rédigé :

« Le journaliste professionnel est celui qui a pour occupation principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs publications quotidiennes ou périodiques ou dans une ou plusieurs agences de presse et qui en tire le principal de ses ressources. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 1^{er}.

(L'article 1^{er} est adopté.)

« Art. 2. — L'article L. 761-2 du code du travail est complété par le nouvel alinéa suivant :

« Toute convention par laquelle une entreprise de presse s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un journaliste professionnel au sens du premier alinéa du présent article est présumée être un contrat de travail. »

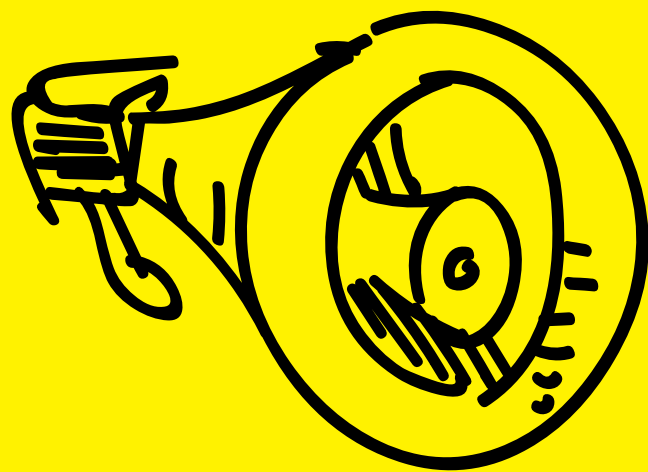
Cette adaptation va donner aux « pigistes » de presse des garanties professionnelles et sociales qui nous paraissent actuellement normales. Elle aura également pour conséquence d'accorder le statut de journaliste aux journalistes français travaillant sur notre territoire pour des entreprises de presse étrangères.

Mais ce qui est le plus important, c'est que nous allons garantir ainsi l'indépendance du journaliste et par là même la liberté de la presse qui, dans notre démocratie, est fondamentale.

Je sais que pour nous, hommes politiques, la liberté de la presse a parfois quelque chose d'agaçant : nous ne retrouvons pas dans les journaux l'image que nous nous formons de nous-mêmes et celle que les journalistes en donnent est quelquefois assez déformée. Mais je crois cependant que les journalistes doivent être assurés de pouvoir donner à nos concitoyens une vue de nos travaux et de la vie de la nation qui soit libre. En donnant des garanties aux journalistes professionnels, nous assurons cette nécessaire liberté de la presse.

LE 4 JUILLET 2019

FÊTONS LES 45 ANS DE LA LOI CRESSARD



ET EXIGEONS QU'ELLE SOIT RESPECTÉE

INFOS & CONTACTS :  @SNJCGT

JOURNÉE DES JOURNALISTES PIGISTES



COMMISSION ARBITRALE Prescription sur ordonnances

Saisir la Commission arbitrale des journalistes (CAJ) est un droit. Mais avec l'entrée en vigueur des ordonnances Macron, la durée de prescription d'une telle action fond comme neige au soleil. Désormais, la saisine doit s'exercer très rapidement.

Par Bors De Carlisle

Lecture restrictive de ses compétences par la Cour de cassation en cas de rupture d'un contrat de travail dans le cadre d'un « départ volontaire » ou encore tentatives répétées pour exclure les journalistes d'agence de son périmètre : les temps étaient déjà durs pour la Commission arbitrale des journalistes (CAJ). La réduction récente des délais de saisine complique un peu plus sa tâche. Comment y faire face ?

Autres temps, autres mœurs

C'est un aspect des ordonnances Macron dont on n'avait pas forcément bien perçu la portée jusqu'à présent. « Toute action portant sur la rupture du contrat de travail se prescrit par douze mois à compter de la notification de la rupture », fixe désormais l'article L. 1471-1 du code du travail dans sa rédaction issue de l'ordonnance du 22 septembre 2017. Antérieurement, ce même article fixait à deux ans ce même délai de prescription. Dans son article 40, l'ordonnance n° 2017-1387 prévoit toutefois des dispositions transitoires s'appliquant aux « prescriptions en cours à compter de la date de publication de la présente ordonnance, sans que la durée totale de la prescription puisse excéder la durée prévue par la loi antérieure. » En clair : toute action concernant une rupture de contrat de travail antérieure à la date de publication de l'ordonnance citée plus haut doit être jugée conformément à la loi ancienne, y compris en appel et en cassation. Donc la prescription intervient au maximum deux ans à compter de la notification du licenciement. Depuis le 22 septembre 2017, ce délai de prescription est donc réduit à un an.

Autres procédures, même temporalité

Mais faire attention au temps ne doit pas se comprendre uniquement en termes de mois



ou d'années. Le séquençage des actions engagées devant la Justice doit également être pris en compte. Comme la Cour de cassation l'a souligné et récemment réaffirmé (Soc., 26 mars 2014, n° 12-24203 ; 5 octobre 2016, n° 15-25459) : « En principe, l'interruption de la prescription ne peut s'étendre d'une action à une autre. » Dit autrement : le fait d'avoir saisi la justice n'arrête pas automatiquement le compteur concernant d'autres actions. Mais comme rien n'est jamais simple

en matière de justice, plusieurs jurisprudences retiennent le principe selon lequel l'interruption du délai de prescription peut bel et bien s'étendre d'une action à une autre quand « deux actions tendent à un seul et même but ». « Bonne nouvelle », dira-t-on, car saisir le conseil des prud'hommes – procédure chronophage – suspendrait le délai de prescription concernant la saisine de la CAJ, ces deux actions ayant pour objectif final, l'une comme l'autre, l'indemnisation d'un préjudice consécutif à un licenciement. Oui, mais non ! Car, si dans les deux cas il s'agit effectivement d'indemniser ou non un salarié licencié, les prud'hommes s'intéressent au caractère licite ou non du licenciement. La CAJ, elle, n'a pas à examiner cette question. Elle constate ou non l'existence d'un préjudice financier consécutif au licenciement, en évalue la gravité et fixe en conséquence un niveau d'indemnisation.

Que faire ?

Plusieurs dossiers « audiencés » récemment par la CAJ ont démontré l'absolue nécessité, désormais, de saisir très vite cette instance propre aux journalistes, indépendamment de toute procédure éventuellement initiée auprès du conseil des prud'hommes. Faute de quoi, le risque est grand de voir la CAJ contrainte de ne pouvoir statuer. ■

Prud'hommes et Commission arbitrale

Il serait erroné de croire que l'article L. 1235-3 (voir p. 18) ne concerne pas les journalistes. Si leurs indemnités de licenciement sont fixées effectivement par la loi et la Commission arbitrale des journalistes (au-delà de quinze ans ou en cas de faute grave), la CAJ ne se prononce pas sur le caractère de la rupture du contrat de travail et n'octroie donc pas de dommages et intérêts en cas de licenciement abusif. Quand le journaliste conteste son licenciement, il faut donc qu'il saisisse les prud'hommes en même temps qu'il fait appel à la CAJ. Les deux procédures sont à mener en parallèle. ■

Licenciement injustifié

Les prud'hommes *résistent*, LE GOUVERNEMENT S'AFFOLE

Des décisions prud'homales récentes font fi des barèmes imposés par les ordonnances Macron, les considérant comme illicites. Dans une circulaire envoyée à tous les procureurs et aux présidents de cour d'appel, le ministère de la Justice tente de démontrer que le barème n'est pas contraire au droit international.

Par Dominique Candille

Répondant aux vœux du Medef, l'article L. 1235.3 du code du travail plafonne depuis 2017 à vingt mois de salaire maximum les indemnités dues à un salarié licencié sans cause réelle ni sérieuse. De nombreux conseils de prud'hommes (Troyes, Amiens, Lyon, Grenoble, Angers, Agen...) refusent d'appliquer ces barèmes arbitraires, arguant qu'ils sont contraires aux conventions européennes et internationales. Les juges prud'homaux ont toute compétence pour juger de la conventionnalité des lois, c'est-à-dire de leur conformité au droit international. Ce contrôle de conventionnalité¹ peut donc conduire, lors de l'examen d'un litige, à écarter la loi française pour faire prévaloir la convention internationale².

En effet, deux textes internationaux garantissent aux salariés licenciés sans motif valable de recevoir une indemnité adéquate. Il s'agit de l'article 10 de la convention n° 158 de l'OIT (Organisation internationale du travail) ratifiée par la France en mars 1989, et de l'article 24 de la Charte sociale européenne ratifiée par la France en mai 1999, qui stipule dans les mêmes termes le droit des travailleurs licenciés sans motif valable à une indemnité adéquate ou à une autre réparation appropriée.

«Dissuader l'employeur et compenser le préjudice subi»

Les juges prud'homaux peuvent également s'appuyer sur le Comité européen des droits sociaux (CEDS), qui s'est prononcé sur le sens à donner à l'« indemnité adéquate ». La France a ratifié en mai 1999 le protocole qui confie cette mission au Comité et les décisions ainsi rendues lui sont donc opposables. La décision du CEDS du 8 septembre 2016 (condamnant la loi finlandaise) précise que

les indemnités doivent être « d'un montant suffisamment élevé pour dissuader l'employeur et pour compenser le préjudice subi par la victime ». Or le code du travail français ne respecte plus cette exigence de dissuasion dès lors qu'il a introduit un principe de plafonnement. C'était d'ailleurs le but avoué et affiché de la réforme : sécuriser les employeurs par la visibilité d'un plafond maximum de leur condamnation en cas de licenciement sans cause réelle ni sérieuse, quitte à faire des salariés les grands perdants de ces nouvelles dispositions.

Tentative d'influencer les juges d'appel

De nombreux juges prud'homaux (y compris patronaux) ne s'y sont pas trompés et continuent à décider en toute indépendance et conformément au droit international du montant des indemnités. Cette résistance des juges inquiète le gouvernement qui, par une circulaire à tous les procureurs généraux des cours d'appel, demande que soient recensées toutes les décisions rendues sur cette question. En s'appliquant à démontrer coûte que coûte que ces dispositions de plafonnement ne sont pas contraires au droit international, il tente d'influencer les juges des cours d'appel au mépris de la sacro-sainte séparation des pouvoirs. La CGT et d'autres syndicats ont porté une réclamation devant le CEDS. La Finlande ayant déjà été condamnée, le gouvernement s'affole...

1. À ne pas confondre avec le contrôle de constitutionnalité (conformité de la loi par rapport à la Constitution), de la seule compétence du Conseil constitutionnel.

2. L'article 55 de la Constitution du 4 octobre 1958 indique que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont dès leur publication une autorité supérieure à celle des lois. »



Débat

SANS JOURNALISTES, il n'y a pas *de démocratie*

Traitement médiatique des occupations de ronds-points, des manifestations, des violences policières : c'est peu de dire que le travail des journalistes a été largement mis en cause ces derniers mois. Cette critique existe à la CGT comme ailleurs. Il était donc bienvenu que la vingtaine de stagiaires du SNJ-CGT ouvrent le débat avec les autres camarades présents, à l'occasion d'une semaine de formation syndicale au centre de Courcelle-sur-Yvette.

Par Grégoire Souchay

Le 12 février, une quarantaine de militants CGT se retrouvent à Courcelle-sur-Yvette pour aborder la place des journalistes dans l'action syndicale et revendicative (voir ci-dessus). De quoi faire ressurgir des souvenirs à Yvan, de la CGT Construction, témoin d'une époque où « si t'étais pas journaliste à l'Huma, t'étais considéré comme un pourri ». Mais encore aujourd'hui, Khaled, délégué CGT chez Amazon, se pose clairement la question : « Comment peut-on être à la fois journaliste et syndicaliste ? »

«Le journalisme social a mauvaise presse»

D'un débat sur les médias et les Gilets jaunes, la discussion a donc glissé vers une présentation par les militants du SNJ-CGT de la réalité du métier de journaliste dans sa diversité : CDI, CDD, pige, précarité. Pêle-mêle ont été abordés la diversité des médias, les rapports de pouvoir dans les entreprises, la place particulière du SNJ-CGT dans la confédération CGT... Une manière de répondre

aux interrogations sur la couverture médiatique des actions syndicales : « Quand on fait un blocage, il n'y a personne qui répond chez nos journalistes locaux. Alors qu'au conseil municipal, ils sont toujours là », s'étonne ainsi Nadia, de la Fédération des services publics. C'est que le « journalisme social a mauvaise presse », confirme une militante du SNJ-CGT travaillant dans un quotidien national : « Les seules spécialités qui restent sont le sport et les faits divers ; l'actualité sociale passe après. » Et même quand elle est au premier plan, comme pendant les manifestations des Gilets jaunes, ce sont encore « les plus précaires qui travaillent le week-end et qui sont houspillés dans les manifs », raconte Sonia, pigiste en Auvergne. Un mécanisme de « retournement de la violence contre la personne au lieu de l'institution » que connaît bien Ben, militant marseillais du Comité national des privé.e.s d'emploi, qui plaide pour « constituer ses propres médias sans dépendre de ceux de la bourgeoisie ». Pas si simple. La CGT elle-même dispose de ses propres organes de presse, notamment

Une semaine de formation syndicale

Histoire de la CGT, du syndicalisme chez les journalistes, du SNJ-CGT... C'est ainsi que démarre la formation syndicale d'une semaine, au centre CGT Benoît-Frachon à Courcelle-sur-Yvette (Essonne), proposée chaque année par le SNJ-CGT à ses adhérents, plus particulièrement à ceux de fraîche date et à ceux qui accèdent à un mandat dans leur entreprise. C'est dans ce cadre qu'a eu lieu le débat avec d'autres militants CGT évoqué ci-dessous. Cette formation aborde le statut du journaliste, la négociation collective, les nouvelles instances représentatives du personnel, le fonctionnement de la Commission arbitrale des journalistes, de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP), le cas particulier de l'audiovisuel public, les revendications du SNJ-CGT, ses activités internationales, etc.

la NVO et Ensemble. Or, comme le reste de la presse, les deux publications subissent la crise. La faute à la baisse chronique du lectorat mais aussi à l'inégale répartition des aides à la presse, « qui vont d'abord aux plus gros tirages » explique Emmanuel Vire, secrétaire national du SNJ-CGT.

«Discuter régulièrement pour se comprendre»

D'où l'importance de faire ce lien entre les militants CGT et les journalistes syndiqués qui, parfois, « ont toutes les peines à recevoir les informations sur l'activité syndicale », souligne Sonia. Faut-il encore connaître les outils, y compris numériques, pour diffuser ces informations de la meilleure manière. À ce titre, une formation dédiée à la communication sera bientôt organisée au sein de la CGT, avec l'aide notamment du SNJ-CGT. Le débat, lui, ne fait que commencer. « Il faut qu'on puisse régulièrement discuter de ces questions pour se comprendre », conclut Emmanuel Vire, car « sans journalistes, il n'y a pas de démocratie ».

Élections...

DANS LES RÉDACTIONS

Editions LVA (Auto Rétro, Moto Légende...)
75 % des voix dans le collège journalistes et 2 élus titulaires sur 2.

Lagardère Media News
(Paris Match et JDD)
26,5 % des voix et 8 élus sur 24 au CSE.

UFC Que Choisir
La CGT obtient 100 % des voix et tout les élus au CSE.

Elle International
1 élu sur 4, avec 33 % des voix.

GISI
(L'Usine nouvelle, LSA, L'Argus de l'assurance...)
30 % des voix dans le collège journalistes.

Le Figaro

La CGT enregistre un score historique : avec près de 34 % des voix, soit près de 9 points de progression par rapport à 2015, elle se positionne comme première organisation syndicale. Dans le collège journalistes, la CGT obtient 2 élus titulaires sur 10 et 2 suppléants.



Entretien

EN ITALIE *la presse et l'information* SONT PLUS ATTAQUÉES QUE DANS D'AUTRES PAYS

Raffaele Lorusso, membre du Comité exécutif de la Fédération internationale des journalistes (FIJ), réélu secrétaire général lors du dernier congrès de la FNSI, revient sur la situation de la presse et des journalistes en Italie : financements pour le pluralisme en berne, précarité qui explose, journalistes menacés de mort...

Par Patrick Kamenka

Le congrès de la FNSI, syndicat unique des journalistes italiens qui compte 14 000 adhérents (chiffre de 2017), s'est tenu en février avec pour thème « L'information n'est pas un algorithme, liberté, droits, conditions de travail à l'ère des fake news ». Quelque trois cents délégués se sont réunis à Levico Terme, une petite localité du

Haut Adige, pour débattre de ces questions et trouver des réponses face à l'impact des réseaux sociaux dans le travail au quotidien des rédactions, ainsi qu'au poids des Gafam et des plates-formes numériques. Bon nombre d'interventions ont également été consacrées à la défense des droits de nos confrères transalpins et à leurs conditions de travail, alors qu'une vingtaine d'entre

eux sont sous protection policière permanente en raison des menaces des mafias et des groupes néofascistes. Les congressistes ont également exprimé leurs inquiétudes concernant la précarisation galopante de la profession, le niveau des salaires et des piges, notamment parmi les jeunes journalistes. Autre point abordé dans les échanges, les rapports

avec le gouvernement italien dominé par les populistes du Mouvement 5 étoiles de Luigi Di Maio et de la Ligue (extrême droite) du ministre de l'Intérieur Matteo Salvini, qui avait qualifié les journalistes de « chacals ».

La délégation française (SNJ, SNJ-CGT) présente au congrès a rencontré les délégués de Mondadori (propriété de la famille Berlusconi) pour faire le point sur la situation du groupe et en particulier sur celle des titres de sa filiale française, que les patrons ont décidé de brader au groupe français Reworld Media. Une opération qui fait planer la menace sur un bon millier d'emplois, journalistes pigistes compris.

Témoins : Le thème central du congrès était « L'information n'est pas un algorithme ». Quelle est la situation des journalistes en Italie et le rôle joué par votre syndicat dans leur défense ?

Raffaele Lorusso : En Italie, la presse et l'information sont plus attaquées que dans d'autres pays. Le gouvernement actuel a pris pour cible les journalistes et les éditeurs. Récemment, le financement du Fonds d'édition (Fondo per l'Editoria), qui soutient les plus petits journaux et ceux qui représentent des domaines culturels particuliers, a été réduit. Ce financement sera même supprimé d'ici à 2020. Il s'agit d'une atteinte au pluralisme de l'information, mais également au marché du travail car de nombreux journaux vont fermer et de nombreux journalistes vont perdre leur emploi. Cette attitude s'inscrit dans un climat d'hostilité qui, dans de nombreux pays du monde à commencer par les États-Unis, conduit à considérer les journalistes comme des ennemis du peuple. En Italie, le Mouvement 5 étoiles en particulier cherche à imiter le président Donald Trump. Certains membres du gouvernement attaquent les journalistes pour discréditer leur travail. Leur objectif est de se débarrasser de la presse et de tous les organismes intermédiaires de la société pour manipuler l'opinion publique via des plates-formes numériques. Le but est d'éliminer la démocratie libérale et le système d'équilibre des pouvoirs qui la distingue, pour ouvrir la voie à des formes d'autoritarisme. On attaque l'information pour affaiblir la démocratie : c'est le risque que nous courons en Italie et en Europe.

Les débats ont mis en avant la question lancinante de la précarité, mais aussi des menaces des mafias contre une vingtaine de journalistes qui sont placés sous

Aujourd'hui, en Italie, on ne compte guère plus de quinze mille journalistes en CDI. Il faut y ajouter toutefois au moins trente mille journalistes précaires, engagés dans le cadre de contrats de travail atypiques ou comme travailleurs indépendants.



protection policière permanente. Quid des relations de votre syndicat avec un gouvernement formé de ministres néo-fascistes et populistes ?

Le problème du travail précaire, qui ne touche pas seulement le secteur de l'information, est devenu une urgence nationale. Un modèle dans la presse qui conduit à la réduction des emplois permanents pour favoriser la multiplication des emplois précaires. Aujourd'hui, en Italie, on ne compte guère plus de quinze mille journalistes en CDI. Il faut y ajouter toutefois au moins trente mille journalistes précaires, engagés dans le cadre de contrats de travail atypiques ou comme travailleurs indépendants. Bien souvent, leurs prestations

ne diffèrent pas de celles des journalistes permanents mais leur rémunération est environ six fois moins élevée. Un journaliste engagé par un journal ou par la télévision nationale gagne en moyenne un peu moins de 60 000 € brut par an. La rémunération moyenne d'un journaliste en situation de précarité s'élève à un peu moins de 10 000 € par an. Il y a là un problème de travail décent et de rémunération décente. Les gouvernements, pas seulement celui actuellement au pouvoir mais également ceux qui l'ont précédé récemment, ont ignoré le problème. Les éditeurs ne veulent pas s'en charger. Pour la FNSI, il s'agit d'une urgence pour laquelle nous sommes prêts à mobiliser le public. Le gouvernement et les éditeurs doivent assumer leurs responsabilités. Le travail doit revenir au centre de l'agenda politique. Parallèlement à ces travaux, la FNSI a attiré l'attention sur le phénomène des menaces exercées sur les journalistes par les mafias, les groupes criminels, mais aussi les organisations de type nazi-fasciste. À l'heure actuelle, le ministère de l'Intérieur a assigné une escorte à vingt et un journalistes qui risquent leur vie, car leurs enquêtes ont révélé des situations graves d'illégalité et de malversations. La FNSI est aux côtés de ces collègues et collabore avec le ministère de l'Intérieur pour prévenir ces phénomènes et assurer aux collègues des mesures de protection efficaces. Le syndicat des journalistes s'est également engagé à faire en sorte que le Parlement approuve une loi sanctionnant les auteurs d'actes d'intimidation contre des journalistes par le biais de réclamations en dommages et intérêts de plusieurs millions d'euros. Dans un moment comme celui-ci, avec un gouvernement très hostile à la presse, il est difficile d'obtenir des résultats. Jusqu'à présent, nous n'avons eu

aucun échange avec le gouvernement car nous estimons que nous ne pouvons pas dialoguer avec ceux qui insultent leurs interlocuteurs. Si le gouvernement italien veut ouvrir une phase de dialogue, le syndicat des journalistes ne se dérobera pas, à condition qu'il s'agisse d'échanges sérieux et constructifs, et non de propagande.

De nombreuses délégations étrangères ont été invitées à votre congrès. Quelle est pour vous le sens de la solidarité internationale dans la situation de votre pays et de l'Europe actuelle, où montent les courants d'extrême droite ? Face au poids des grands groupes européens dans les médias, comment envisagez-vous des actions communes, par exemple avec les syndicats français dans le dossier du groupe Mondadori ? La FNSI croit en la collaboration entre les syndicats de journalistes des pays européens et des pays adhérant à la FIJ (Fédération internationale des journalistes). Dans une économie de plus en plus mondialisée, il est nécessaire de mettre en place des actions communes visant à garantir que les journalistes travaillent en toute sécurité et à défendre les droits des travailleurs. L'affaire Mondadori, en Italie comme en France, montre que nous devons développer une stratégie qui dépasse les frontières nationales. Un fait est certain : de nombreux éditeurs envisagent de quitter le marché de l'édition. On ne peut exclure que Mondadori abandonne progressivement le marché des magazines. Nous devons donc nous doter des moyens nécessaires pour défendre les emplois, car il ne peut être toléré que des journaux ayant une longue histoire et une solide tradition soient cédés aux nouveaux acteurs des médias qui pensent créer des journaux sans journalistes. Ce n'est pas juste un problème italien et français. C'est un problème européen qui doit être pris en compte par la Fédération européenne des journalistes, laquelle doit engager un dialogue étroit avec la Commission et le Parlement européen. Les problèmes les plus critiques du monde de l'édition ne peuvent plus être traités uniquement au niveau national. Nous avons besoin d'une dimension européenne, et j'espère que le groupe euro-méditerranéen des syndicats de journalistes, dont la France et l'Italie sont les fondateurs, pourra rapidement gagner en autorité et visibilité. Certains problèmes, allant de la protection du droit d'auteur aux *fake news* et au pouvoir excessif des algorithmes, doivent être traités par nos organisations syndicales aux niveaux européen et international.

Brèves

Irlande du Nord : une journaliste tuée par balles

Elle s'appelait Lyra McKee, elle avait 29 ans, elle était journaliste. Spécialiste du conflit nord-irlandais, son talent était reconnu. Ses funérailles ont eu lieu à Belfast le 24 avril en présence de nombreux responsables politiques et d'une foule d'anonymes venus lui rendre hommage. Elle avait été tuée par balles quelques jours plus tôt, alors qu'elle faisait son métier en couvrant l'intervention de la police dans le quartier catholique de Creggan, à Londonderry. La Nouvelle IRA, groupe républicain dissident, a reconnu sa responsabilité dans cette mort, essayant de se dédouaner en expliquant que la journaliste se tenait « à côté des forces ennemies », à savoir la police. Michelle Stanistreet, secrétaire générale du syndicat anglais de journalistes NUJ, a estimé que « sa mort est une perte immense pour le journalisme » et a dénoncé un « acte de violence insensé ». La FIJ et la FEJ ont condamné ce meurtre et appelé à « une enquête approfondie sur sa mort ».

Algérie : censure, arrestations, expulsion...

Le 9 avril, le journaliste Aymeric Vincenot, directeur de l'AFP en Algérie, a dû quitter le pays car les autorités algériennes lui refusaient le renouvellement de sa carte de presse, indispensable pour exercer sur place. Dans un communiqué, le SNJ-CGT de l'AFP dénonce le fait que ce « journaliste professionnel reconnu » ait « été expulsé sans explications ». Le syndicat dénonce une « atteinte grave à la liberté de la presse ». D'ailleurs, le pouvoir algérien a décidé un souci avec cette liberté de la presse. Le 28 février, c'est en effet plus de dix journalistes qui étaient arrêtés à Alger parmi la « centaine rassemblés pour protester contre la censure imposée par les autorités et les dirigeants des médias », dénoncent dans un communiqué commun le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes. « Les médias publics et privés algériens avaient fait l'impasse sur les nombreuses manifestations populaires, sous pression du pouvoir et de ses proches à la tête des organes de presse, ne reprenant que les informations officielles. Des journalistes de la radio et de la télévision publiques nationales avaient dénoncé ces actes de censure dans leur propre média et s'étaient joints aux manifestations », rappellent les syndicats.

États-Unis : Mumia Abu-Jamal va pouvoir faire appel

Larry Krasner, procureur de Philadelphie, renonce à contester la décision du juge Leon Tucker ouvrant le droit à Mumia Abu-Jamal de faire appel de sa condamnation », se félicite le collectif français « Libérons Mumia ». Ce dernier ajoute : « Outre la reconnaissance de la partialité judiciaire dont Mumia a été victime depuis trente-sept ans, le retrait du recours du procureur signifie que sa défense peut désormais saisir la justice de Pennsylvanie en révision pour défendre son innocence, ce qui lui a toujours été refusé. Nul doute que ce retournement de situation est le résultat des initiatives multiples de mobilisation des soutiens à Mumia aux États-Unis durant la dernière période, à l'exemple du grand meeting qui s'est tenu en Californie avec la participation notamment d'Angela Davis et de Judith Ritter, l'avocate principale de Mumia. Tout comme la préparation de la marche qui aura lieu le 27 avril à Philadelphie. »



**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 30 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

**Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi**



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables, Entreprise régie par le Code des assurances, Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.
Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 (www.orias.fr).